

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ DES ÉCHANGES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL¹

Lors des échanges qui ont lieu dans le cadre des programmes de l'École de travail social, il peut arriver qu'une étudiante² fasse référence à un événement en lien avec sa vie personnelle, ses expériences antérieures de stage, de bénévolat, de militantisme ou de travail. À cet égard, il vous est non seulement demandé d'observer le plus grand respect envers vos collègues, mais surtout de garantir la confidentialité de leurs propos. Cela signifie que ce qui se discute dans la classe reste dans la classe (il en va de même pour le stage³). Les étudiantes qui choisissent de divulguer un aspect de leur vie ou de leur identité personnelle doivent par ailleurs être conscientes que leurs propos pourraient être rapportés à d'autres, et ce, malgré les indications données dans ce texte à l'ensemble des étudiantes. Les enseignantes n'ont pas le contrôle sur ce qui se dit à l'extérieur de la salle de classe.

Les enseignantes sont également tenues de préserver la confidentialité des propos entendus en classe. Le partage des informations est encadré par la *Politique sur la protection des renseignements personnels*⁴ de l'Université de Montréal qui stipule, entre autres, que l'accès aux renseignements personnels est limité à ce qui est nécessaire à une employée de l'Université pour accomplir ses tâches. Dans cet esprit, le partage d'informations entre les différentes personnes impliquées dans la formation des étudiantes à l'École de travail social doit se faire en tenant compte de ce que la personne a besoin de savoir, en lien avec ses tâches, son rôle et ses responsabilités par rapport à l'étudiante.

Cela dit, il est possible qu'une étudiante ou une enseignante soit tenue de partager certaines informations avec la professeure responsable du programme, la directrice de l'École, la professeure responsable de la formation pratique, les coordonnatrices de stage, ainsi qu'avec d'autres professionnelles (TGDE, superviseures, etc). Toutefois, il est important de souligner que la décision de l'enseignante ou de l'étudiante de partager des informations reçues dans le cadre de ses fonctions doit être encadrée par des principes suivants : (1) Le principe de bienveillance : si une étudiante se trouve à vivre des difficultés personnelles importantes, l'étudiante ou l'enseignante qui en est témoin pourrait alors décider de partager avec les personnes susmentionnées des éléments de la situation vécue par l'étudiante en difficulté afin de pouvoir lui offrir le soutien nécessaire ou l'orienter vers les ressources pouvant lui donner un tel soutien; (2) Le principe de transparence : l'étudiante ou l'enseignante qui juge pertinent de partager des informations avec des collègues de l'École s'engage à en informer l'étudiante concernée, dans la mesure du possible.

¹ Ce document est une adaptation des textes préparés par Guylaine Racine, Edward Ou Jin Lee et Éric Couto, enseignants à l'École de travail social.

² La forme utilisée ici vise à alléger le texte et à rendre compte du fait que la majorité des membres de la communauté étudiante de l'École de travail social sont des femmes. De plus, cette formulation reconnaît et inclut l'éventail des identités non binaires.

³ Vous aurez un engagement à la confidentialité à signer pour chacun de vos stages.

⁴ <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/protection-et-access-a-linformation/protection-des-renseignements-personnels/>

Engagement à la confidentialité de l'étudiante

Attendu que dans le cadre de mon programme d'études à l'École de travail social, je peux avoir accès à des renseignements personnels sur mes collègues de classe, ainsi que sur les milieux de pratique de mes collègues (milieu de stage, milieu d'emploi actuel ou passé) :

Je, soussignée, (prénom et nom) :

Matricule :

M'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels auxquels j'aurai accès dans le cadre de ma participation aux cours ou aux stages, et à respecter en tout temps (incluant après que le cours, le stage ou le programme soit terminé) les règles de confidentialité décrites à la page 1 de ce document.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À (ville) :

ce (date) :

Signature de l'étudiante :